

Cette démarche étant d'une importance primordiale, les délégués se réuniront la veille, le mardi 6 février, à 2.30 heures au Château Laurier à Ottawa, de manière à discuter du projet conjointement avec les diverses organisations représentées et faire au gouvernement les suggestions les plus utiles à la fois à la cause des marchands-détaillants et à la prospérité nationale.

IL FAUT PRENDRE GARDE

Récemment nous remarquons une annonce d'un journal de province dans laquelle un marchand stipulait un sirop d'érable comme article pur en en donnant la marque de commerce.

Quelques semaines avant, le gouvernement avait précisément publié les résultats de sa dernière enquête sur la vente du sirop d'érable et dans ce document, figurait comme article adultéré la même marque que le détaillant cité plus haut vendait comme pur sirop d'érable. La bonne foi du détaillant n'est nullement à mettre en doute, puisqu'il vendait ce qui était annoncé sur l'emballage du manufacturier. Le malheur c'est que malgré sa bonne foi, le détaillant s'exposait à une sérieuse amende.

C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité qu'il y a pour les marchands-détaillants de demander au vendeur des titres de garantie pour les articles sujets à des lois particulières concernant leur pureté. Ce n'est qu'avec une pareille pièce justificative que vous pouvez espérer échapper à l'amende si vous êtes pris à vendre du sirop adultéré.

Le fait que vous offrez ce produit de bonne foi et le vendez avec l'intention la plus honnête ne vous donne pas du tout protection.

CONSEILS ET INFORMATIONS

La cinquième convention annuelle de l'Association des Producteurs canadiens, sera tenue à Montréal les 6 et 7 février prochains. Les discours de bienvenue seront prononcés par le maire Martin et M. Z. Hébert, président du Board of Trade. Il sera discuté à cette convention de la production des oeufs et des moyens à prendre pour l'augmenter ainsi que des produits laitiers. Les séances auront lieu à l'hôtel Freeman.

L'oranger est un arbre remarquable pour sa productivité. Un arbre de 20 pieds de haut et de 15 pieds de large produira de trois mille à quatre mille oranges dans une saison. Il y a en Floride un oranger qui, durant plusieurs saisons a produit 10,000 oranges. Ces arbres atteignent un âge très considérable. Une moyenne de 100 à 150 ans n'est nullement exagérée. Contrairement à beaucoup d'autres arbres, l'âge de l'oranger n'affecte pas la qualité du fruit.

Peut-on élever du homard dans le Pacifique? C'est ce qu'essaye de démontrer le gouvernement des Etats-Unis qui poursuit une tentative d'acclimatation du homard sur les bords Puget. Oncle Sam y a fait conduire un wagon complet de ces crustacés. Quelques 6,000 moururent en transit, mais cette mortalité n'est pas très considérable si l'on considère que le wagon contenait 120,000 spécimens. Les Canadiens devraient suivre cette expérience avec intérêt, car elle pourra

encourager suivant les résultats, l'acclimatation du homard dans les eaux de la Colombie Anglaise.

• • •

Il a été question dernièrement de défendre l'exportation du beurre. La production du beurre au Canada est de 4,000,000 à 4,500,000 caisses. L'excès de production cette année au Canada, fut de 150,000 caisses, ce surplus peut être porté à 200,000 ou 500,000 caisses par une production intensive. Que ferait-on de ce surplus si on en prohibait l'exportation?

L'EXPORTATION DES BOIS CANADIENS ET LES MARCHANDS GENERAUX DE LA PROVINCE DE QUEBEC

La commission d'expansion du commerce, comité de la Chambre de Commerce de Montréal, après avoir fait une étude de la production du bois dans la province de Québec et la demande qui existe en France, porte à la connaissance des marchands généraux de cette province, la situation suivante, et leur suggère le très judicieux mode exposé ci-dessous:

La demande, en France seulement, pour des bois que la province de Québec est capable de fournir, est presque illimitée. Quelques chiffres en donneront une idée:

Au moment où la mission commerciale canadienne a passé en France, c'est-à-dire l'été dernier, dans 753 communes envahies et reprises par les Français il y avait 16,669 maisons complètement détruites et il y en avait 29,594 à réparer. Il restait 242 communes dans la ligne de feu et l'ennemi en occupait encore 2,554, soit en tout 3,549 communes ayant en moyenne 22 maisons détruites et 40 endommagées, donc plus de 200,000 atteintes.

Dès maintenant, en France, on a besoin de 125,000 maisons temporaires, démontables.

La province de Québec fournira-t-elle sa part? Nos stocks actuels et notre présente production ne suffiront pas à répondre à une partie appréciable de cette demande. Il faut donc, dès cet hiver, activer, multiplier la production. Et les propriétaires de magasins généraux, dans la province de Québec, peuvent prendre une très fructueuse initiative.

Que les marchands généraux, contre quelques petites avances de provisions d'habillement ou d'équipement, engagent, durant l'hiver, les colons et les cultivateurs libres de leur temps à couper des billes et à les livrer aux gares ou bien aux petits moulins disséminés un peu partout dans la province. Ce bois trouvera bientôt preneur, car la demande ne se limite pas au bois de pulpe, aux traverses de chemin de fer ou aux étauçons de puits de mines: on a besoin de tous les bois: pin, pruche, épinette, bois blanc, bouleau, merisier, érable, hêtre, orme, noyer, etc. Tout bois sain, en grume ou équarri à la hache, sera propre à l'exportation dès le printemps prochain. Les bois coupés, grâce à l'initiative des marchands locaux, dans les différentes régions forestières de la province, seront centralisés par les marchands de bois de Montréal, qui s'occuperont de la question d'exportation; le marchand général n'aura, de la sorte, qu'à acheter le bois du producteur et à le revendre à Montréal.